



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## médicaments génériques

Question écrite n° 117372

### Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les prescriptions de certains médicaments génériques ainsi que leurs coûts dans le cas de traitements médicaux lourds. Ainsi, à titre d'exemple, il apparaît que le médicament prescrivait de la Fludrocortisone soit vendu plus cher en générique (Adixone prix affiché : 222 € tarif fin 2009) qu'en non générique (prix affiché 102,13 € tarif fin 2009). De plus, ce médicament ne peut être délivré qu'en s'adressant aux Hôpitaux de France (AP-HP). Ceux-ci ayant annoncé en 2009 avoir décidé d'arrêter la commercialisation du médicament non générique, ainsi le patient n'aura pas d'autre choix que d'utiliser le générique avec une réelle incidence financière sur son traitement médical indispensable. Lorsqu'on a à l'esprit l'ampleur du déficit de l'assurance maladie ainsi que la difficile situation économique de nombreux concitoyens, il semble que ces choix soient assez alarmants et incompréhensibles. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet et les mesures envisagées pour remédier à ces dysfonctionnements non sans conséquence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Le Bris](#)

**Circonscription :** Finistère (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117372

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 2011, page 9538

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)